

DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 25 septembre 2023

Objet

**Signature convention
de partenariat avec
l'école supérieure
des beaux-arts de
Bordeaux et Fixation
des tarifs de l'École
d'arts partagés**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 19 septembre 2023 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

Etaient présents :

Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Jean Claude GALAN -
Andrée COLLIN - Pascal CAVALIERE - Martine CHEVAUCHERIE -
Hélène BARBOT - Jean-Michel MEYRE - Régis DESCLAUX DE
LESCAR - Hervé DROILLARD - Nadine GRENOUILLEAU - Nathalie
BIJOUX - Christophe BAGILET - Céline PROUHET - Vincent BUNEL -
Olivier SAILHAN - Ahmed ASFOR - Kamel MEHERZI - Justine ADENIS
- Cédric JUIF - Monique FRENEL - Nicolas CALT - Jonathan SINSOU -
Séverine CASTAGNET - Alexandre LEDOUX - Patrick DANDY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Didier IGLESIAS à Jean Claude GALAN - Fatima SABI à Andrée
COLLIN - Nicole BONNAL à Nathalie LACUEY - Josette DURLIN à
Alexandre BOURIGAULT - Muriel SOLA à Martine CHEVAUCHERIE
- Catherine ARNOLD à Séverine CASTAGNET

M. Cédric JUIF a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet culturel de la ville s'articule autour de trois axes de développement principaux :

- L'accessibilité à la culture comme levier de cohésion sociale (mixité, diversité)
- L'Education Artistique et Culturelle (EAC)
- L'expression citoyenne en plaçant les habitants, les associations et artistes locaux au cœur de la vie culturelle

Dans ce cadre, la ville souhaite poursuivre l'offre publique dans le domaine des pratiques des arts plastiques en s'appuyant sur l'expertise de l'école supérieure des beaux-arts de Bordeaux (ebabx). A compter du 12 septembre, plusieurs ateliers seront proposés sous différents formats d'apprentissage, cours hebdomadaires et projets d'éducation artistique et culturelle au collège Nelson Mandela, avec une nouvelle proposition de cours hebdomadaire pour les enfants de 8 à 12 ans.

Ces ateliers seront dispensés par des enseignants de l'ebabx au sein de la M.270 ou de l'Auditorium comme suit :

- Atelier de dessin enfant (8-12ans)
- Atelier de dessin adolescent (12-16 ans)
- Atelier de dessin adulte (à partir de 16 ans)

En complément de ces ateliers, un certain nombre d'activités et de projets seront initiés et conduits tels que des visites de musées, travaux en extérieur, rencontres d'artistes et projets coconstruits avec les acteurs de la création tant issus du territoire de Floirac que des réseaux et partenaires de l'ebabx.

La participation de la ville de Floirac correspond au financement des ateliers dispensés par les enseignants de l'ebabx, à la conception et suivi pédagogique de l'ensemble des propositions et à la gestion intégrale des Ressources Humaines, pour un montant de 18 089.50 euros (dix-huit mille quatre-vingt-neuf euros et cinquante centimes) pour l'année 2023-2024. Ce versement donnera lieu à un titre de recettes émis avec paiement en juillet 2024.

La ville souhaite maintenir une grille tarifaire à l'identique de celle proposée en 2022-2023.

Tarif arts plastiques - École arts partagés

	Tarif plein			Tarif réduit		
				mineurs ; étudiants ; demandeurs d'emploi		
Dessin enfant	/	/	/	168€/annuel	24 € Octobre	18 € De nov. à juin
Dessin ado	/	/	/	223€/annuel	31 € Octobre	24 € De nov. à juin
Dessin adulte	340 €/annuel	36€ Octobre	38€ De nov. à juin	238€/annuel	30 € Octobre	26 € De nov. à juin

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'école supérieure des beaux-arts de Bordeaux précisant les modalités de ce partenariat et d'approuver la grille tarifaire proposée ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu la convention, ci-annexée ;

Vu l'avis de la Commission Culture du jeudi 7 septembre 2023 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'école supérieure des beaux-arts de Bordeaux.

APPROUVE les tarifs de l'École des arts partagés - discipline arts plastiques.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2024.

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 33
Pour : 33
Contre :
Abstention :

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 26 septembre 2023

Le Maire,

Jean-Jacques PUYOBRAU

